

**DESTINATAIRE (S) :** Gestionnaires des programmes de médecine, chirurgie, soins critiques, lutte contre le cancer, SAPA, gestion des lits et admission  
Coordonnateurs d'activités hospitalières

**EXPÉDITEUR :** Benoit St-Denis, chef de service en prévention et contrôle des infections (PCI)

**DATE :** Le 17 juin 2020

**OBJET :** **Surveillance post hospitalisation suite au congé d'un département en éclosion COVID-19**

---

Bonjour,

Dans le but d'améliorer la surveillance des usagers qui ont été hospitalisés dans un département en éclosion de la COVID-19, nous vous invitons à prendre connaissance des nouvelles recommandations du service de PCI ci-dessous.

Lors du congé d'un usager :

- Lui remettre la feuille de consignes du Ministère de la Santé et des Services sociaux relative à la surveillance à faire pendant les 14 jours suivant l'hospitalisation. [Consignes](#)
- Inscrire la date à laquelle se termine la surveillance sur le feuillet pour les suivis avec le SAD, au besoin.

### **Cette consigne est effective durant toute la période d'éclosion de COVID-19**

- Si l'usager est réadmis moins de 14 jours suivant son congé d'un département en éclosion de la COVID-19, admettre celui-ci directement en zone jaune afin de compléter les 14 jours de surveillance en précautions additionnelles gouttelettes/contact+.
- Advenant qu'aucune place ne soit disponible en zone jaune et que l'usager est asymptomatique, admettre celui-ci en zone verte en précautions additionnelles gouttelettes/contact+.

L'équipe de PCI demeure disponible pour toutes questions.

Merci de votre habituelle collaboration.